

# Procès-verbal n° 3 de la Commission des Arbitres

---

Réunion du :	07/11/22
À :	19h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	MME COLLAVOLI - MRS CABARDOS - BOUTADE – LAUGIER - ROMIEUX

---

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° [affiliation@occitanie.fr](mailto:affiliation@occitanie.fr).)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

## Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 12 de la réunion du 18 Octobre 2022.

## INDISPONIBILITES ARBITRES

Mrs :

- BARRET P : 19 et 20/11
- LABDI Y : jusqu'au 27/11
- KAAOUASS K : jusqu'au 20/11
- DEALMEIDA A : 19 au 21/11
- DEBZA M : 24/10 au 7/11
- REZOUGUI S : 5/11
- BELABBES R : du 21/10 au 31/10
- BOUGOTTAYA M : 22/10 au 6/11

## DEMANDE D'ARBITRES

- GC QUISSAC : matches du 15/10
- AS VERSOISE : match du 23/10 - 16/10- 13/11- 20/11-27/11 – 4/12 -11/12 -
- GAZELEC SP.GARDOIS : match du 23/10 et du 16/10
- RC SAUVETERRE : match du 9/10 et du 2/10
- O.M.PONTIL PRADEL : match du 13/11
- ENTENTE J.PAYS GD COMBIEN : matches des 6 et 13/11

## COURRIERS RECUS

- PREVOST M : concernant ses désignations
- MARTIN JL : indispo le 4/12
- CHERRARED F : absence du 23/10
- DE ALMEIDA A : absence du 23/10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
BOUILLET C

Le Secrétaire de Séance  
CABARDOS JL

